

La Renaissance

L'HEBDOMADAIRE DE LA TOURAINE DU SUD *Lochoise*

Devis émis le 07/07/2023

Madame, Monsieur,

L'équipe de la Renaissance Lochoise vous remercie de la confiance que vous lui accordez.

Référence du dossier :

Votre formalité concernant ALIENATION CHEMIN RURAL N°14 sera publié dans le département 37 - Indre-et-Loire.

Vous trouverez ci dessous la prévisualisation de l'annonce avant parution, ainsi que les éléments financiers s'y rapportant.

A réception de votre accord, validé par votre règlement (sauf compte professionnel), nous vous ferons parvenir une

attestation de parution.

Référence du dossier :

Nous restons à votre disposition au **05 56 44 72 24**. Le service Annonces Légales

PS: Tarif valable selon arrêté préfectoral en vigueur.

Désignation	Qté	P.U	HT	TVA	TVA	Total
Nb caractères	1140	0,183 €	208,62 €	20,00%	41,72 €	250,34 €
Justificatifs	1	1,47 €	1,47 €	2,10%	0,03 €	1,50 €
Port	1	1,00 €	1,00 €	20,00%	0,20 €	1,20 €
Montant TTC						253,04 €

La Renaissance
Lochoise

1 ter, rue de Tours - B.P. 121 - 37601 Loches cedex 1

Tél. 02 47 91 30 60 - Fax 02 47 91 30 61

SAS au capital de 87 921,88 € - SIRET 634 800 031 000 11

Bon pour accord + cachet

PREVISUALISATION DE VOTRE ANNONCE

9370000

Commune de Villeloin-Coulangé **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté n°AR2023_016, Le Maire de la commune de Villeloin-Coulangé, a ordonné une enquête publique en vue de l'aliénation du chemin rural n°14 au lieu-dit Chassenolles, du vendredi 28 juillet au vendredi 11 août 2023 inclus.

Le dossier est consultable sur le site internet de la mairie, villeloin-coulange.fr.

Le dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Villeloin-Coulangé et tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h00 à 16h00 afin de consigner éventuellement ses observations. Ces dernières peuvent aussi être adressées sous pli en mairie ou par mail à mairie.villeloin@wanadoo.fr au nom du commissaire- enquêteur.

Mme TAVARES est nommée commissaire-enquêteur. Elle recevra le public le vendredi 28/07/23 de 9 h 30 à 11 h 30 et le 11/08/23 de 14 h 30 à 16 h 30.

A l'issue de la procédure le Conseil Municipal délibérera. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an.